



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU CHER



**Mission InterServices
de l'Eau**

ARRETE n° 2006-1-338

**Fixant dans le département du Cher la liste des communes
incluses dans une zone de répartition des eaux**

Le Préfet du Cher,

Chevalier de la Légion d'honneur,

Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret modifié n° 93-742 du 29 mars 1993, relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues par l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau

Vu le décret modifié n° 93-743 du 29 mars 1993, relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau

Vu le décret n° 94-354 du 29 avril 1994, relatif aux zones de répartition des eaux modifié par le Décret n° 2003-869 du 11 septembre 2003

Vu le décret 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin

Vu l'arrêté préfectoral du 23 janvier 1995 définissant les communes incluses dans une zone de répartition des eaux au titre du décret du 29 avril 1994 précité.

Vu l'instruction du préfet coordonnateur de bassin en date du 8 décembre 2005

Sur proposition du secrétaire général,

ARRETE :

Article 1^{er}

Les communes incluses en zone de répartition des eaux dans le département du Cher sont mentionnées dans le tableau joint en annexe.

Article 2

Dans ces communes et selon les modalités précisées dans les articles suivants, les prélèvements d'eau souterraine et superficielle relèvent de la rubrique 4.3.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993, sans préjudice des modifications futures de la nomenclature :

"A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article 15 de la loi sur l'eau, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone ou des mesures permanentes de répartition quantitative instituée, notamment au titre de l'article 8-2° de la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau, ont prévu l'abaissement des seuils :

1° Capacité supérieure ou égale à 8 m³/h : Autorisation

2° Dans les autres cas : Déclaration"

Article 3

Les autres rubriques de la nomenclature dont ces prélèvements relevaient auparavant (1.1.1; 2.1.0; 2.1.1 notamment) leur restent applicables.

Article 4

Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas aux prélèvements inférieurs à 1000m³/an, réputés à usages domestiques, conformément à l'article 2 du décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.

Article 5

Dans les communes classées au titre des bassins hydrographiques (partie A de l'annexe du décret modifié du 29 avril 1994), les dispositions du présent arrêté s'appliquent à l'ensemble des prélèvements, qu'ils soient effectués en surface ou dans les eaux souterraines.

Article 6

Dans les communes classées au seul titre des systèmes aquifères (partie B de l'annexe du décret du 29 avril 1994), les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux prélèvements réalisés à partir d'ouvrages franchissant le seuil indiqué dans la colonne "critère de classement global" du tableau annexé (cote NGF ou mention "à partir du sol").

Article 7

L'exploitation des ouvrages, installations et travaux qui étaient en situation régulière au regard de la loi du 3 janvier 1992 à la date de publication du présent arrêté et qui viennent à être soumis à autorisation ou déclaration en application de l'article 2 du présent arrêté peut se poursuivre à la condition que l'exploitant fournisse au préfet dans les **trois mois** s'il ne l'a déjà fait à l'appui d'une déclaration, les informations mentionnées à l'article 41 du décret 93-742 du 29 mars 1993 sus-visé.

Article 8

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 23 janvier 1995 fixant dans le département du Cher la liste des communes incluses dans une zone de répartition des eaux.

Article 9

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et une copie sera déposée à la mairie de chaque commune concernée.

Article 10

Le secrétaire général, le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental de l'équipement, le directeur régional de l'industrie de la recherche et de l'environnement, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Bourges, le 23 Février 2006

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Signé : Francis CLORIS

ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2006-1-338
fixant dans le département du Cher la liste des communes
incluses dans une zone de répartition des eaux

COMMUNE		Ressources classées par le décret 94-354 du 29 avril 1994 modifié par le décret 2003-868 du 11 septembre 2003		Critère de classement global
Code INSEE	Nom	Eaux superficielles et souterraines	Eaux souterraines : Cénomaniennes	
		Bassin versant	Indication de la profondeur (côte NGF)	
18001	ACHERES	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18002	AINAY-le-VIEIL	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18003	LES AIX d'ANGILLON	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18004	ALLOGNY	Cher	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18005	ALLOUIS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18006	ANNOIX	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18008	ARCAY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18009	ARCOMPS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18010	ARDENAI	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18011	ARGENT-SUR-SAUDRE	-	154,00	Eaux souterraines au-delà de 154m NGF
18013	ARPHEUILLES	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18015	AUBIGNY-SUR-NERE	-	186,00	Eaux souterraines au-delà de 186m NGF
18016	AUBINGES	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18018	AVORD	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18021	BANNEGON	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18022	BARLIEU	-	212,00	Eaux souterraines au-delà de 212m NGF
18023	BAUGY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18024	BEDDES	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18027	BENGY-sur-CRAON	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18028	BERRY-BOUY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18029	BESSAIS-le-FROMENTAL	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18030	BLANCAFORT	-	179,00	Eaux souterraines au-delà de 179m NGF
18031	BLET	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18033	BOURGES	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18034	BOUZAIS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18035	BRECY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol

18036	BRINAY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18037	BRINON-SUR-SAUDRE	-	47,00	Eaux souterraines au-delà de 47m NGF
18038	BRUERE-ALLICHAMPS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18040	BUSSY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18041	LA CELETTE	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18042	LA CELLE	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18043	LA CELLE CONDE	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18044	CERBOIS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18045	CHALIVOY-MILON	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18046	CHAMBON	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18047	LA CHAPELLE-D'ANGILLON	-	211,00	Eaux souterraines au-delà de 211m NGF
18050	LA CHAPELLE SAINT-URSIN	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18051	LA CHAPELOTTE	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18052	CHARENTON-du-CHER	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18054	CHARLY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18055	CHAROST	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18057	CHATEAUMEILLANT	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18058	CHATEAUNEUF-sur-CHER	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18059	LE CHATELET-en-BERRY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18060	CHAUMONT	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18063	CHAVANNES	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18064	CHERY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18065	CHEZAL-BENOIT	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18066	CIVRAY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18067	CLEMONT	-	104,00	Eaux souterraines au-delà de 104m NGF
18068	COGNY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18069	COLOMBIERS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18070	CONCRESSAULT	-	192,00	Eaux souterraines au-delà de 192m NGF
18071	CONTRES	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18072	CORNUSSE	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18073	CORQUOY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18076	COUST	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol

18078	CREZANCAY-sur-CHER	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18081	CROSSES	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18083	CULAN	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18084	DAMPIERRE-EN-CROT	-	220,00	Eaux souterraines au-delà de 220m NGF
18085	DAMPIERRE-en-GRACAY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18086	DREVANT	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18087	DUN-sur-AURON	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18088	ENNORDRES	-	209,00	Eaux souterraines au-delà de 209m NGF
18089	EPINEUIL-le-FLEURIEL	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18091	FARGES-ALLICHAMPS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18092	FARGES-en-SEPTAINE	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18093	FAVERDINES	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18095	FLAVIGNY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18096	FOECY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18097	FUSSY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18105	GRON	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18107	LA GROUTTE	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18109	HENRICHEMONT	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18111	HUMBLIGNY	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18112	IDS-SAINT-ROCH	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18114	INEUIL	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18115	IVOY-LE-PRE	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18117	JARS	-	302,00	Eaux souterraines au-delà de 302m NGF
18119	JUSSY-CHAMPAGNE	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18121	LANTAN	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18122	LAPAN	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18124	LAZENAY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18126	LEVET	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18127	LIGNIERES	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18128	LIMEUX	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18129	LISSAY-LOCHY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18130	LOYE-sur-ARNON	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18131	LUGNY-BOURBONNAIS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol

18133	LUNERY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18134	LURY-sur-ARNON	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18135	MAISONNAIS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18136	MARCAIS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18137	MAREUIL-sur-ARNON	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18138	MARMAGNE	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18140	MASSAY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18141	MEHUN-sur-YEVRE	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18142	MEILLANT	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18147	MENETREOL-SUR-SAULDRE	-	124,00	Eaux souterraines au-delà de 124m NGF
18148	MEREAU	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18149	MERY-ES-BOIS	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18150	MERY-SUR-CHER	Cher	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18152	MONTLOUIS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18153	MORLAC	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18156	MOROGUES	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18157	MORTHOMIERS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18158	MOULINS-sur-YEVRE	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18159	NANCAY	-	126,00	Eaux souterraines au-delà de 126m NGF
18161	NEUILLY-en-DUN	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18162	NEUILLY-EN-SANCERRE	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18163	NEUVY-DEUX-CLOCHERS	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18165	NEUVY-SUR-BARANGEON	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18166	NOHANT-en-GOUT	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18168	LE NOYER	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18169	NOZIERES	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18170	OIZON	-	235,00	Eaux souterraines au-delà de 235m NGF
18171	ORCENAI	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18172	ORVAL	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18173	OSMERY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18174	OSMOY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18175	OUROUER-les-BOURDELINS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18177	PARNAY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18178	LA PERCHE	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol

18179	PIGNY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18180	PLAIMPIED-GIVAUDINS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18181	PLOU	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18182	POISIEUX	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18183	LE PONDY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18185	PRESLY	-	170,00	Eaux souterraines au-delà de 170m NGF
18186	PREUILLY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18187	PREVERANGES	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18188	PRIMELLES	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18189	QUANTILLY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18190	QUINCY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18191	RAYMOND	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18192	REIGNY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18193	REZAY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18194	RIANS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18196	SAINT-AIGNAN-des-NOYERS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18197	SAINT-AMAND-MONTROND	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18198	SAINT-AMBROIX	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18199	SAINT-BAUDEL	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18201	SAINT-CAPRAIS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18202	SAINT-CEOLS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18203	SAINT-CHRISANTOPHE-le-CHAUDRY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18204	SAINT-DENIS-de-PALIN	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18205	SAINT-DOULCHARD	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18206	SAINT-ELOY-de-GY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18207	SAINT-FLORENT-sur-CHER	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18209	SAINT-GEORGES-de-POISIEUX	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18210	SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	Cher	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18211	SAINT-GEORGES-sur-MOULON	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18212	SAINT-GERMAIN-des-BOIS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18213	SAINT-GERMAIN-du-PUY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol

18214	SAINT-HILAIRE-DE-COURT	Cher	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18216	SAINT-HILAIRE-en-LIGNIERES	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18217	SAINT-JEANVRIN	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18218	SAINT-JUSAIN	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18219	SAINT-LAURENT	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18221	SAINT-LOUP-des-CHAUMES	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18222	SAINTE-LUNAISE	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18223	SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY	Cher	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18225	SAINT-MAUR	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18226	SAINT-MICHEL-de-VOLANGIS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18227	SAINTE-MONTAINE	-	120,00	Eaux souterraines au-delà de 120m NGF
18229	SAINT-PALAIS	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18230	SAINT-PIERRE-les-BOIS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18231	SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18232	SAINT-PIRESAIN-le-MARCHE	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18234	SAINT-SATURNIN	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18235	SAINTE-SOLANGE	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18236	SAINT-SYMPHORIEN	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18237	SAINTE-THORETTE	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18238	SAINT-VITTE	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18239	SALIGNY-le-VIF	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18244	SAUGY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18245	SAULZAIS-le-POTIER	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18247	SAVIGNY-en-SEPTAINE	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18248	SENNECAY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18250	SERRUELLES	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18252	SIDIAILLES	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18253	SOULANGIS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18254	SOYE-en-SEPTAINE	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18255	LE SUBDRAY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18261	THAUMIERS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18263	THENIOUX	Cher	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol

18266	TOUCHAY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18267	TROUY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18268	UZAY-le-VENON	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18270	VALLENAY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18271	VASSELAY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18273	VENESMES	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18276	VERNAIS	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18277	VERNEUIL	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18278	VESDUN	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18279	VIERZON	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18280	VIGNOUX-sous-LES AIX	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18281	VIGNOUX-SUR-BARANGEON	Cher	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18282	VILLABON	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18283	VILLECELIN	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18284	VILLEGENON	-	283,00	Eaux souterraines au-delà de 283m NGF
18285	VILLENEUVE-sur-CHER	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18288	VORLY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18289	VORNAY	Cher	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18290	VOUZERON	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour n°2006-1-338

Bourges, le 23 Février 2006

Le préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Signé : Francis CLORIS